

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 avril 2017

9^{ème} Commission

N° CP-2017-4-9-3

Service instructeur

DECS - service développement culturel, éducatif
et sportif

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

L'AIDE AUX CLUBS PHARES

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au BP 2017 dans le cadre du soutien aux 9 clubs phares du Département dont 8 clubs sont également les organisateurs des Mercredis Sportifs.

Il s'agit de l'ASPTT Mulhouse Volley (100 000 €), le Mulhouse Olympic Natation (25 000 €), le FC Mulhouse Football (22 000 €), le Football Club Saint-Louis Neuweg (22 000 €), le FC Mulhouse Basket Elite (11 500 €), les Panthères Mulhouse Basket Alsace (11 500 €), l'Association Sportive Saint-Maurice de Pfastatt (11 500 €), le Kaysersberg Ammerschwihr Basket Centre Alsace (11 500 €) et le FC Mulhouse Handball (34 500 €) ainsi que 2 comités départementaux (handball et basket) qui se chargent de l'achat des ballons offerts aux clubs d'accueil des Mercredis Sportifs (1 000 €).

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 250 500 € en dépenses de fonctionnement.

Lors du BP 2017 rapport n° CD 2017-2-9-1 du 17 mars 2017, le Conseil départemental a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 1 826 500 € au titre du soutien au sport.

Dans ce rapport, il vous est proposé l'individualisation des montants prévus au BP 2017 pour un engagement total de **250 500 €** en dépenses de fonctionnement et qui concerne les clubs qui évoluent au plus haut niveau départemental, dont ceux organisant des Mercredis Sportifs. Cette dotation est d'un montant équivalent à celle de l'année dernière.

Il s'agit des clubs suivants :

➤ ASPTT Mulhouse Volley Féminin	100 000 €
➤ MON Mulhouse Olympic Natation	25 000 €
➤ FC Mulhouse Football	22 000 €
➤ FC Saint-Louis Neuweg	22 000 €
➤ FC Mulhouse Basket Elite	11 500 €

- Panthères Mulhouse Basket Alsace 11 500 €
- Kaysersberg Ammerschwihr Basket Centre Alsace 11 500 €
- Association Sportive Saint-Maurice de Pfastatt 11 500 €
- FC Mulhouse Handball 34 500 €

TOTAL 249 500 €

La subvention départementale aux clubs phares du département est composée, d'une part, d'un soutien pour l'organisation des Mercredis Sportifs, et d'autre part, d'une subvention complémentaire liée au niveau de jeu des équipes et destinée à faciliter les déplacements de l'équipe en championnat de France.

Ces clubs phares bénéficient d'un partenariat spécifique avec le Conseil départemental sous la forme d'une convention annuelle détaillant ce soutien.

Ainsi pour la saison 2016/2017, et suite à l'avis favorable de la Commission Sports et Vie Associative réunie le 28 octobre dernier, notre soutien à ces clubs haut-rhinois évoluant au plus haut niveau départemental se répartit de la manière suivante :

Clubs	Subvention Mercredis sportifs	Subvention niveau de jeu	Total
ASPTT Mulhouse Volley Féminin	17 500 € (5 mercredis)	62 500 € + 20 000 € en cas de qualification à la Coupe d'Europe (Ligue A)	100 000 €
Mulhouse Olympic Natation	/	25 000 € (Elite)	25 000 €
FC Mulhouse Football	14 000 € (4 Mercredis)	8 000 € (CFA)	22 000 €
FC Saint-Louis Neuweg	14 000 € (4 Mercredis)	8 000 € (CFA)	22 000 €
FC Mulhouse Basket Elite	7 000 € (2 Mercredis)	4 500 € (National 2)	11 500 €
Panthères Mulhouse Basket Alsace	7 000 € (2 Mercredis)	4 500 € (National 2)	11 500 €
Kaysersberg Ammerschwihr Basket Centre Alsace	7 000 € (2 Mercredis)	4 500 € (National 2)	11 500 €
Association Sportive Saint-Maurice de Pfastatt	7 000 € (2 Mercredis)	4 500 € (National 2)	11 500 €
FC Mulhouse Handball	17 500 € (5 Mercredis)	17 000 € (National 1)	34 500 €
Total	91 000 € (26 mercredis)	158 500 €	249 500 €

Les Comités Départementaux de Handball et de Basket bénéficient, chacun, d'une dotation de 500 € pour l'achat de ballons qui sont remis aux clubs d'accueil des Mercredis Sportifs ; la somme globale dédiée à cette action est ainsi portée à **250 500 €**.

Les Mercredis Sportifs, une opération exemplaire du Conseil départemental

Il s'agit d'opérations d'animation dont l'objectif premier est la promotion d'un sport auprès des jeunes. Ces actions se déroulent sur une année scolaire.

Sont concernés les jeunes du club d'accueil ainsi que ceux des clubs des environs. Le Comité Départemental de la discipline se charge de la promotion de cette opération auprès des clubs mais aussi des collèves en liaison avec l'UNSS.

Un poster de chacune des équipes est réalisé par nos soins afin d'assurer la promotion de cette opération puis remis, après dédicace, aux jeunes participants, à l'issue de chaque séance. Des ballons sont offerts par le Conseil départemental aux clubs d'accueil des Mercredis.

L'après-midi du mercredi est consacré à des ateliers et à des tournois dirigés par les sportifs de haut niveau et s'achève par une collation offerte aux participants par la commune ou le club d'accueil.

Depuis septembre 2014, un site Internet spécifique a été créé pour les Mercredis Sportifs (www.mercredisportifs68.fr). A chaque séance, un photographe du Département réalise un reportage qui est mis en ligne dès le lendemain. Grâce à une clé USB remise à chaque jeune participant, celui-ci peut télécharger et partager les photos à volonté. Les retours de cette opération sont très encourageants et confirment le succès de ces Mercredis au niveau des jeunes comme au niveau des clubs d'accueil.

En 2016, c'est au total la somme de 95 500 € (27 séances) qui a été engagée pour ces « Mercredis Sportifs » qui ont concerné près de 1 300 jeunes autour de 4 disciplines: le football, le handball, le volley et le basket.

Pour valoriser le travail des clubs phares pratiquant des sports collectifs dans le cadre des Mercredis, menés en partenariat direct avec le Conseil départemental au bénéfice des jeunes et de nos clubs locaux, la valeur d'un Mercredi reste fixée à 3 500 €.

Pour 2017, nous avons demandé aux clubs animant les Mercredis Sportifs d'organiser des séances mixtes accueillant des enfants de différents horizons (Cité de l'Enfance, REPPOP, Apprentis d'Auteuil, IME, Maison d'enfants...) et d'encourager le sport féminin. Pour la saison 2016/2017, un programme varié est ainsi en cours de réalisation.

La somme de 92 000 € (dont 1 000 € pour l'achat de ballons) sur le total de 250 500 € est dédiée aux Mercredis Sportifs, opération du Conseil départemental prise tant par les clubs que par les jeunes sportifs.

En ce qui concerne les ballons offerts par le Conseil départemental aux clubs accueillant les Mercredis sportifs, il est procédé comme suit:

- Pour les Mercredis de Handball, une aide de 500 € est versée au Comité Départemental qui se charge de l'achat de ballons,
- De même, le Comité Départemental de Basket perçoit une aide de 500 € pour l'achat groupé de ballons,
- En ce qui concerne le Football, un filet de ballons acheté directement par le Conseil départemental est offert aux clubs d'accueil,
- Enfin pour le Volley, une somme de 500 € est attribuée à l'ASPTT Mulhouse Volley qui se charge de l'achat des ballons. Elle est intégrée à la subvention globale.

Les conventions avec les clubs phares vous sont proposées en annexe au rapport et intègrent l'organisation des Mercredis dans la subvention globale.

En conclusion, il vous est proposé

- D'allouer les aides suivantes au titre de l'aide aux clubs phares et de verser selon les modalités définies dans les conventions :
- - **100 000 €** à l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin dont 20 000 € liés à la qualification en Coupe d'Europe

- **25 000 €** au Mulhouse Olympic Natation
- **22 000 €** au FC Mulhouse Football
- **22 000 €** au FC Saint-Louis Neuweg
- **11 500 €** au FC Mulhouse Basket Elite
- **11 500 €** aux Panthères Mulhouse Basket Alsace
- **11 500 €** au Kaysersberg Ammerschwihr Basket Centre Alsace
- **11 500 €** à l'Association Sportive Saint-Maurice de Pfastatt
- **34 500 €** au FC Mulhouse Handball

et de verser en une seule fois :

- **500 €** au Comité départemental de Handball pour l'achat de ballons
- **500 €** au Comité départemental de Basket pour l'achat de ballons

Ces crédits d'un montant global de **250 500 €** seront imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25575-102,

- D'autoriser la reconduction en 2016/2017 des Mercredis de Football, Handball, Volley et Basket, en partenariat avec, respectivement, l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin, le FC Mulhouse Football, le FC Saint-Louis Neuweg, le FC Mulhouse Basket Elite, les Panthères Mulhouse Basket Alsace, le Kaysersberg Ammerschwihr Basket Centre Alsace, l'Association Sportive Saint-Maurice de Pfastatt et le FC Mulhouse Handball,
- D'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de partenariat jointes au rapport avec les clubs : l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin, le FC Mulhouse Football, le FC Saint-Louis Neuweg, le FC Mulhouse Basket Elite, les Panthères Mulhouse Basket Alsace, le Kaysersberg Ammerschwihr Basket Centre Alsace, l'Association Sportive Saint-Maurice de Pfastatt, le FC Mulhouse Handball et le Mulhouse Olympic Natation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN